



Comptes consolidés 2010

Comptes consolidés 2010

➤ Sommaire

- 02** Repères
- 06** Bilan consolidé IFRS
- 08** Compte de résultat consolidé IFRS
- 08** État du résultat global consolidé
- 09** Tableau des flux de trésorerie consolidé IFRS
- 10** Variation des capitaux propres
- 11** Annexe des comptes consolidés IFRS
- 37** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Repères 2010

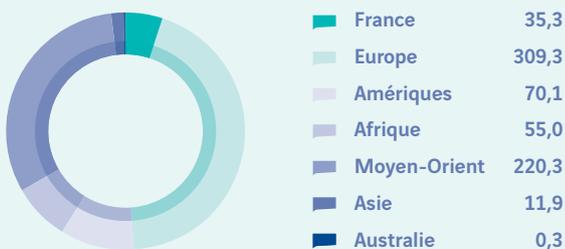
(y compris entités contrôlées conjointement)

➤ **64** chantiers ➤ répartis dans **31** pays ➤ **4 111** salariés dans le monde

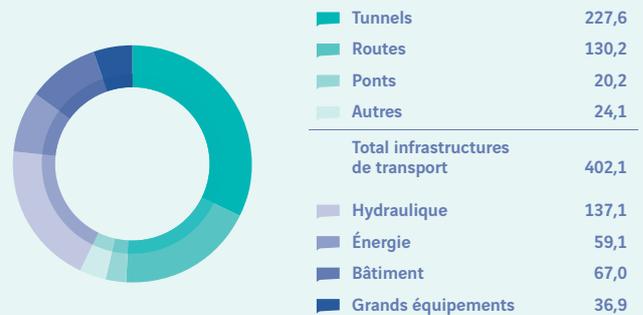
➤ Chiffre d'affaires : 702,2 M€

en millions d'euros

Par zone géographique



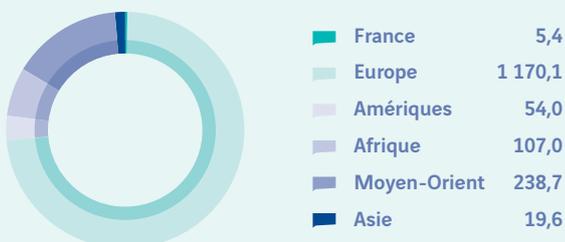
Par métier



➤ Carnet de commandes : 1 594,8 M€

en millions d'euros

Par zone géographique



Par métier



Repères 2010

(y compris entités contrôlées conjointement)

➤ **702,2 M€** de chiffre d'affaires

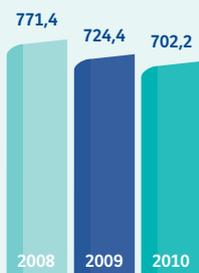
➤ **26,6 M€** de résultat opérationnel sur activité

➤ **28,6 M€** de résultat net part du Groupe

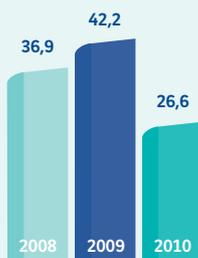
➤ Chiffres clés

en millions d'euros

Chiffre d'affaires



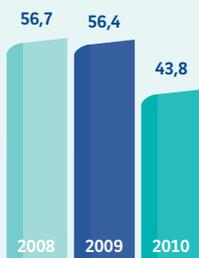
Résultat opérationnel sur activité



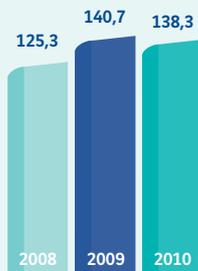
Résultat net après impôts



Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts (cafcie)



Capitaux propres et intérêts minoritaires



Trésorerie



Repères 2010

> **58** chantiers

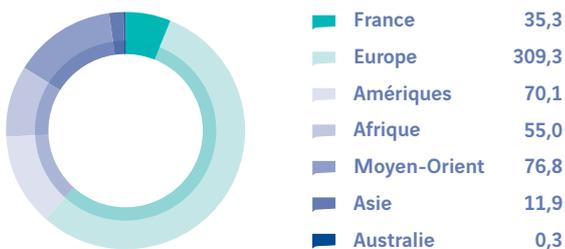
> répartis dans **30** pays

> **3 317** salariés dans le monde

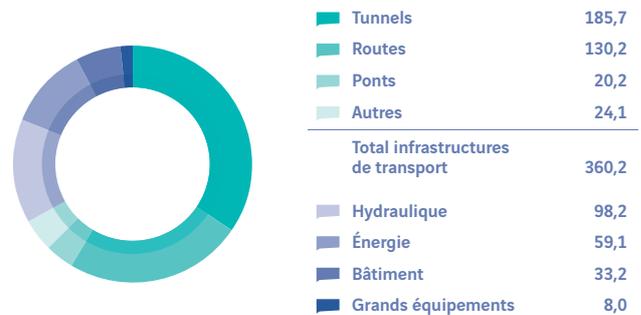
> Chiffre d'affaires : 558,7 M€

en millions d'euros

Par zone géographique



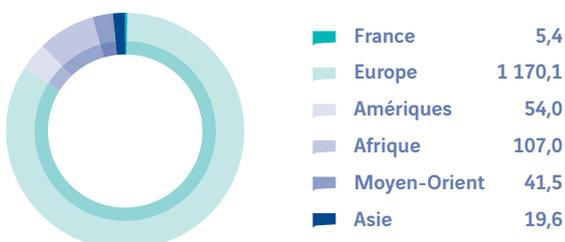
Par métier



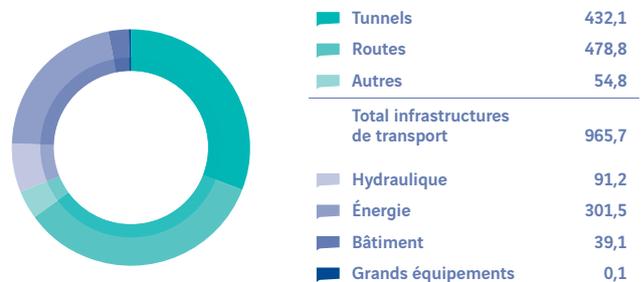
> Carnet de commandes : 1 397,6 M€

en millions d'euros

Par zone géographique



Par métier



Repères 2010

➤ **558,7 M€** de chiffre d'affaires

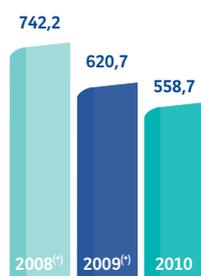
➤ **17,4 M€** de résultat opérationnel sur activité

➤ **28,6 M€** de résultat net part du Groupe

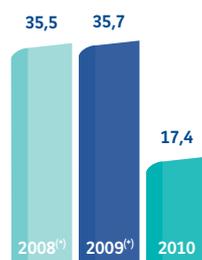
➤ Chiffres clés

en millions d'euros

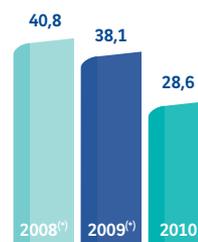
Chiffre d'affaires



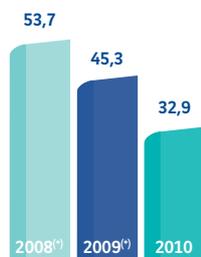
Résultat opérationnel sur activité



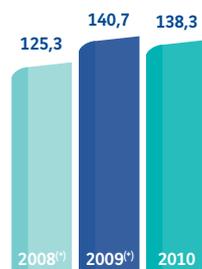
Résultat net après impôts



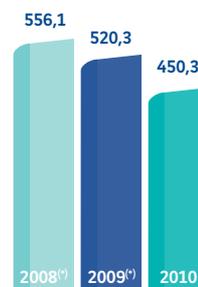
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts (cafice)



Capitaux propres et intérêts minoritaires



Trésorerie



(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note I.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2010

ACTIF

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2010			Exercice 2009 (*)
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	9 032	8 885	147	338
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	123 530	75 141	48 389	42 669
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	13 257	-	13 257	6 827
Autres actifs financiers non courants	4	16 501	5 447	11 054	1 094
Impôts différés actifs non courants	15	7 397	-	7 397	3 857
Total actifs non courants		169 980	89 736	80 244	54 785
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	6	25 012	519	24 493	23 808
Clients et comptes rattachés	6	331 120	25 815	305 305	265 920
Autres créances d'exploitation	6	180 859	3 156	177 703	253 527
Autres actifs courants	6	29 292	121	29 171	22 921
Actifs d'impôt exigible	6	1 102	-	1 102	8 331
Impôts différés actifs courants	15	1 369	-	1 369	16
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	379 028	-	379 028	438 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5-9	94 372	-	94 372	112 538
Total actifs courants		1 042 154	29 611	1 012 543	1 125 579
TOTAL ACTIF		1 212 134	119 347	1 092 787	1 180 364

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note I.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2010

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009 (*)
Capitaux propres			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		27 630	28 130
Résultat net		28 602	38 056
Acompte sur dividendes		(5 021)	(13 978)
Capitaux propres part du Groupe		138 317	139 314
Intérêts minoritaires		-	1 375
Total capitaux propres		138 317	140 689
Passifs non courants			
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	7	8 880	8 795
Provisions pour risques non courantes	8	9 498	9 740
Autres passifs non courants		-	354
Impôts différés passifs non courants	15	950	950
Total passifs non courants		19 328	19 839
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	6-8	188 356	214 501
Fournisseurs	6	240 948	224 638
Passifs d'impôt exigible	6	2 049	1 476
Impôts différés passifs courants	15	1 369	16
Dettes financières courantes	9	23 069	30 806
Autres passifs courants	6-10	479 351	548 399
Total passifs courants		935 142	1 019 836
TOTAL PASSIF		1 092 787	1 180 364

Compte de résultat consolidé IFRS

au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009 (*)
Chiffre d'affaires	12	558 719	620 724
Produits des activités annexes		4 534	1 714
Produits d'exploitation	13	563 253	622 438
Achats consommés		(229 564)	(146 023)
Sous-traitance et autres charges externes		(137 100)	(255 464)
Charges de personnel	20	(178 092)	(176 964)
Impôts et taxes		(8 589)	(8 767)
Autres produits et charges opérationnels		(472)	(238)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		8 000	712
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	17 436	35 694
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		3,12 %	5,75 %
Paiements en actions	14	(2 003)	(1 704)
Résultat des sociétés mises en équivalence		9 794	6 206
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		25 227	40 196
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		4,52 %	6,48 %
Coût de l'endettement financier brut		(919)	(615)
Produits financiers des placements de trésorerie		3 507	7 965
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		2 588	7 350
Autres produits et charges financiers	15	943	(3 633)
Charge nette d'impôts	16	(2 091)	(4 897)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		26 667	39 016
Part des minoritaires		(1 935)	960
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		28 602	38 056
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,12 %	6,13 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		6,32	8,41

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note I.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

État du résultat global consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (y compris part des minoritaires)	26 667	39 016
Écarts de conversion	1 335	272
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	1 335	272
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	28 002	39 288
dont : Part du Groupe	29 906	38 334
Part des intérêts minoritaires	(1 904)	954

Tableau des flux de trésorerie consolidé IFRS

au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009 (*)
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	26 667	39 016
Dotations nettes aux amortissements	18 947	18 120
Dotations nettes aux provisions	451	2 098
Paiements en actions (IFRS 2)	(1 621)	(3 704)
Plus-values ou moins-values de cession	(344)	(2 347)
Dividendes des sociétés non consolidées et résultat des sociétés mises en équivalence	(9 794)	(6 285)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(897)	887
Coût de l'endettement financier net	(2 588)	(7 350)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 091	4 897
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	32 912	45 332
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	(30 471)	(16 302)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	(19 363)	(21 827)
Impôts payés	(2 749)	(13 523)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	2 387	7 467
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	(17 284)	1 147
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(27 764)	(25 855)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 105	6 063
Acquisition d'immobilisations financières	-	(40)
Cession d'immobilisations financières	-	2 207
Incidence nette des variations de périmètre	170	(6 770)
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	3 908	590
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	(8 566)	675
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(27 147)	(23 130)
Dividendes distribués par la société mère	(29 038)	(21 894)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	(10 969)	(28)
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	63 478	29 432
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	23 471	7 510
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	(20 960)	(14 473)
Trésorerie nette à l'ouverture	95 705	109 444
Incidence des variations des cours des devises	520	734
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	75 265	95 705
Trésorerie nette à la clôture	75 265	95 705
Actifs financiers de gestion de trésorerie	379 028	438 518
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(3 962)	(13 973)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	450 331	520 250

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note I.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2010

<i>en milliers d'euros</i>	Capital social	Primes et réserves	Différences de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Au 31 décembre 2008	67 854	13 697	1 959	40 496	-	124 006	1 309	125 315
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	40 496	-	(40 496)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	27	251	-	-	278	(719)	(441)
Acompte sur dividendes	-	(13 978)	-	-	-	(13 978)	-	(13 978)
Distributions de dividendes	-	(7 916)	-	-	-	(7 916)	(175)	(8 091)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(1 132)	-	-	-	(1 132)	-	(1 132)
Résultat de l'exercice	-	-	-	38 056	-	38 056	960	39 016
Au 31 décembre 2009	67 854	31 194	2 210	38 056	-	139 314	1 375	140 689
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	38 056	-	(38 056)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(869)	1 304	-	-	435	628	1 063
Acompte sur dividendes	-	(5 021)	-	-	-	(5 021)	-	(5 021)
Distributions de dividendes	-	(24 017)	-	-	-	(24 017)	(68)	(24 085)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	(996)	-	-	-	(996)	-	(996)
Résultat de l'exercice	-	-	-	28 602	-	28 602	(1 935)	26 667
Au 31 décembre 2010	67 854	38 347	3 514	28 602	-	138 317	-	138 317

Au 31 décembre 2010, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

➤ Sommaire

I Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 ➤ Principes généraux

2 ➤ Méthodes de consolidation

3 ➤ Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

II Impact du changement de méthode : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement (IAS 31)

1 ➤ Compte de résultat 2009 retraité

III Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1 ➤ Immobilisations incorporelles nettes

2 ➤ Immobilisations corporelles nettes

3 ➤ Participations dans les sociétés mises en équivalence

4 ➤ Autres actifs financiers non courants

5 ➤ Actifs financiers de gestion de trésorerie

6 ➤ Besoin (excédent) en fonds de roulement

7 ➤ Provisions pour avantages au personnel

8 ➤ Provisions pour risques et charges

9 ➤ Excédent (endettement) financier

10 ➤ Autres passifs courants

11 ➤ Chiffre d'affaires y compris les entités contrôlées conjointement

12 ➤ Chiffre d'affaires

13 ➤ Résultat opérationnel sur activité

14 ➤ Paiements en actions

15 ➤ Autres produits et charges financiers

16 ➤ Charge nette d'impôts

17 ➤ Transactions avec les parties liées

18 ➤ Informations financières relatives aux contrats de construction

19 ➤ Engagements hors bilan

20 ➤ Charges de personnel - Effectifs

21 ➤ Autres informations

22 ➤ Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2010

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

I - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 > Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2010 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2009, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2010 (cf. note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 ») ;
- du changement de méthode IAS 31 « Participations dans les coentreprises » : le Groupe ayant opté pour la comptabilisation des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence (cf. note I.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement »).

1.1 > Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

1.1.1. Application des normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels »

Ces normes sont d'applications obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, soit pour VINCI Construction Grands Projets à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les normes révisées IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » s'appuient sur deux concepts fondamentaux :

- l'obtention du contrôle est un événement majeur constituant un changement dans la nature de l'investissement ;
- la mise à la juste valeur, à la date de la prise de contrôle, non seulement des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, mais aussi du montant de l'investissement réalisé pour obtenir le contrôle.

La norme IFRS 3 révisée introduit des modifications à la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3 avant révision, dont notamment :

- l'option d'évaluer les intérêts minoritaires détenus dans l'entreprise acquise soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition ;
- la constatation en charges de la période des coûts directs liés à l'acquisition ;
- la valorisation à la juste valeur à la date d'acquisition des ajustements de prix éventuels. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat si la clause d'ajustement de prix est génératrice d'un passif financier ;
- dans le cas d'un regroupement réalisé par étape, la valorisation à la juste valeur à la date de prise de contrôle de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise. L'éventuel profit ou perte qui en découle est comptabilisé en résultat.

La norme IFRS 3 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Par ailleurs, la norme IAS 27 révisée introduit plusieurs modifications, notamment :

- les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat. Il est rappelé que VINCI Construction Grands Projets applique déjà ces principes, relatifs aux transactions avec les minoritaires, depuis le 31 décembre 2007 ;
- les cessions de titres avec perte de contrôle donnent lieu à la constatation en résultat de cession de la variation de juste valeur calculée sur la totalité de la participation à la date de l'opération. La participation résiduelle conservée, le cas échéant, sera ainsi évaluée à sa juste valeur au moment de la perte de contrôle.

La norme IAS 27 révisée est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

1.2 > Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement

1.2.1. Méthode de consolidation applicable aux entités contrôlées conjointement selon l'option d'IAS 31

Afin d'améliorer son information financière, VINCI Construction Grands Projets a choisi d'appliquer, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'option offerte par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » qui permet de consolider les entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

Cette option, déjà utilisée par d'autres groupes du même secteur, est cohérente avec la décision récente de l'IASB de supprimer la méthode de l'intégration proportionnelle pour les entités contrôlées conjointement, et notamment le projet de norme sur les accords conjoints attendu pour publication début 2011. Conformément à la norme IAS 8, traitant du changement de méthode, les données annuelles 2009 ont été retraitées pour tenir compte du changement de méthode.

IAS 31 distingue trois catégories d'opérations conjointes :

- les activités contrôlées conjointement ;
- les actifs contrôlés conjointement ;
- les entités contrôlées conjointement (pour lesquelles la norme propose l'option de consolidation par mise en équivalence).

Les deux premières catégories d'opérations conjointes sont comptabilisées sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Elles concernent majoritairement les activités réalisées en groupement ou au travers de sociétés en participation.

Les entités contrôlées conjointement sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.2.2. Conséquences de l'application de l'option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement (IAS 31) sur les comptes consolidés du Groupe

Les entités contrôlées conjointement jusqu'alors consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle sont désormais comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Elles sont consolidées sur la ligne « Participations dans les sociétés mises en équivalence » à l'actif du bilan, sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de

résultat, et dans la rubrique « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession » du tableau des flux de trésorerie.

L'unique entité concernée par ce changement est la société QDVC.

Les impacts chiffrés de ce changement de méthode sur les états financiers du Groupe sont présentés dans la note II « Impact du changement de méthode ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

2 > Méthodes de consolidation

2.1 > Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que les filiales de chiffre d'affaires inférieur, lorsque leur impact est significatif sur les états financiers du Groupe.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un

contrôle de fait sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable, ainsi désormais, que les entités contrôlées conjointement, sont consolidées par mise en équivalence.

Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux faites en partenariat, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31 décembre 2010			31 décembre 2009 (*)		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	41	9	32	44	11	33
Mise en équivalence	1	-	1	1	-	1
TOTAL	42	9	33	45	11	34

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note I.1.2 « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement ».

2.2 > Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 > Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de

change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 > Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique « Écarts de conversion » dans les capitaux propres.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

2.5 > Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquis à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en *goodwill*.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

3 > Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

3.1 > Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

3.1.1. Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Le Groupe comptabilise les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense ». Cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination des revenus et des résultats à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basés sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de *stock-options* (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Ces engagements sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues en 2010 et leurs modalités de détermination sont détaillées en note III.7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (cf. note I.3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2 > Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous. Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne les activités de travaux réalisées en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note I.3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 > Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 > Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour VINCI Construction Grands Projets, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 > Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de *stock-options*, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Le modèle binomial « Monte Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.1. Plans d'options de souscription ou achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo », ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

3.5.2. Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation « Monte Carlo » afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché (*i.e.* taux sans risque) tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers, depuis la date d'attribution des actions.

3.5.3. Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France, trois fois par an, à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des *stock-options*, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI S.A. et approuvés en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des

pôles et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiements en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.6 > Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus-values et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

3.7 > Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

3.8 > Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 > Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 > Immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 > Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les *goodwill* relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *Goodwill* ». Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du *goodwill* partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 > Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :

- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans

Matériel de chantier et installations techniques **de 3 à 10 ans**

Matériel de transport **de 3 à 5 ans**

Agencements **de 8 à 10 ans**

Mobiliers et matériel de bureau **de 3 à 10 ans**

La date de départ des amortissements est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

3.13 > Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 > Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

3.15 > Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.16 > Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

> Titres disponibles à la vente

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

> Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, des prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.17 > Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.18 > Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

3.19 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

3.20 > Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires (classification AMF) et des certificats de dépôts à 1 mois à la date de signature. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

3.21 > Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part les provisions pour retraite, et d'autre part, les autres provisions non courantes.

> Provisions pour retraite

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies, financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance),

l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations. La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

➤ Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.22 ➤ Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'évènements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants,

co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.23 ➤ Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.24 ➤ Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de *trading* directement affectés au contrat concerné.

3.25 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un *reporting* mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés selon leur nature, dans les notes annexes correspondantes.

II - Impact du changement de méthode : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement (IAS 31)

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2009. Les capitaux propres d'ouverture, ainsi que les données annuelles comparatives présentées, ont été retraités.

1 > Compte de résultat 2009 retraité

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2009 Publié	Impact option IAS 31	Exercice 2009 Retraité
Chiffre d'affaires	724 449	(103 725)	620 724
Produits des activités annexes	1 395	319	1 714
Produits d'exploitation	725 844	(103 406)	622 438
Charges opérationnelles	(683 663)	96 919	(586 744)
Résultat opérationnel sur activité	42 181	(6 487)	35 694
Paiements en actions	(1 704)	-	(1 704)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1)	6 207	6 206
Résultat opérationnel	40 476	(280)	40 196
Coût de l'endettement financier net	7 372	(22)	7 350
Autres produits et charges financiers	(3 935)	302	(3 633)
Charge nette d'impôts	(4 897)	-	(4 897)
Résultat net de l'exercice	39 016	-	39 016
Part des minoritaires	960	-	960
Résultat net part du Groupe	38 056	-	38 056

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

III - Notes relatives au bilan et au compte de résultat

1 > Immobilisations incorporelles nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2010
Valeur brute	9 085	98	(159)	8	9 032
Amortissements et provisions	(8 747)	(276)	147	(9)	(8 885)
TOTAL VALEUR NETTE	338	(178)	(12)	(1)	147

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2010.

2 > Immobilisations corporelles nettes

2.1 > Variation de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	Augmentation	Diminution	Écarts conv. et autres variations	31.12.2010
Valeur brute	109 799	27 666	(18 020)	4 085	123 530
Amortissements et provisions	(67 130)	(21 329)	15 571	(2 253)	(75 141)
TOTAL VALEUR NETTE	42 669	6 337	(2 449)	1 832	48 389

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2010.

2.2 > Répartition par nature

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Terrains	654	-	654
Constructions	1 608	(1 603)	5
Installations techniques, matériel	100 062	(58 641)	41 421
Matériel de transport	8 413	(4 417)	3 996
Mobilier de bureau, informatique, agencement	12 793	(10 480)	2 313
Immobilisations en cours	-	-	-
TOTAL	123 530	(75 141)	48 389

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

2.3 > Investissements de l'exercice

en milliers d'euros

31.12.2010

Terrains	-
Constructions	-
Installations techniques, matériel	24 648
Matériel de transport	2 193
Mobilier de bureau, informatique, agencement	825
Immobilisations en cours	-
TOTAL INVESTISSEMENTS	27 666

3 > Participations dans les sociétés mises en équivalence

3.1 > Variation de l'exercice

en milliers d'euros

31.12.2009

31.12.2010

Valeur des titres en début d'exercice	1 257	6 827
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	6 206	9 794
Dividendes distribués	(416)	(3 906)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(220)	542
TOTAL VALEUR NETTE	6 827	13 257

3.2 > Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

	% détention	31.12.2009	31.12.2010
QDVC	49,00	6 827	13 257

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2010
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'affaires	103 725	143 432
Résultat opérationnel	6 487	9 212
Résultat net	6 206	9 794
BILAN		
Capitaux propres	6 827	13 257
Actifs courants	58 578	59 284
Actifs non courants	2 389	5 547
Passifs courants	54 140	51 574
Passifs non courants	-	-

4 > Autres actifs financiers non courants

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Titres de participations	3 475	(2 002)	1 473
Autres actifs financiers disponibles à la vente	373	(202)	171
Autres actifs financiers non courants	12 929	(3 243)	9 686
Actualisation des actifs financiers non courants	(276)	-	(276)
TOTAL	16 501	(5 447)	11 054

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% détention	Valeur nette
GTM Europe	100,00	762
Sitec	99,68	275
Société centrale de matériel	99,99	152

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

5 > Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2010
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	438 518	379 028
OPCVM	106 891	84 198
Trésorerie	5 647	10 174
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	112 538	94 372

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 329 951 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6 > Besoin (excédent) en fonds de roulement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2010
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	23 808	24 493
Clients et comptes rattachés	265 920	305 305
Autres créances d'exploitation	253 527	177 703
Autres actifs courants	22 921	29 171
Actifs d'impôt exigible	8 331	1 102
Stocks et créances d'exploitation (I)	574 507	537 774
Dettes fournisseurs	224 638	240 948
Autres passifs courants	548 399	479 351
Passifs d'impôt exigible	1 476	2 049
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	774 513	722 348
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(200 006)	(184 574)
<i>Provisions courantes</i>	<i>(214 501)</i>	<i>(188 356)</i>
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (après provisions courantes)	(414 507)	(372 930)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

7 > Provisions pour avantages au personnel

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2009	31.12.2010
Taux d'actualisation	5,10 %	4,35 %
Taux d'inflation	1,9 %	1,9 %
Taux de revalorisation des salaires	2,9 %	2,9 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	9 329
--	--------------

Dont part à moins d'un an 1 369

RÉCONCILIATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

en milliers d'euros

	31.12.2010
Valeur actuelle des engagements de retraite	16 532
Juste valeur des actifs financiers	-
Provisions inscrites au bilan	9 329
Éléments non reconnus au bilan :	
- écarts actuariels	4 959
- coûts des services passés	2 244

CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

VINCI Construction Grands Projets participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS	1 016
--	--------------

Dont part à moins d'un an 96

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

8 > Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Écarts conv. et autres variations	31.12.2010
Garanties données aux clients	45 114	3 761	(13 061)	(3 913)	1 118	33 019
Remise en état des sites	5 038	475	(98)	(3 772)	28	1 671
Pertes à terminaison	98 911	33 843	(38 213)	-	(2 752)	91 789
Litiges	18 598	5 196	(2 452)	(1 739)	779	20 382
Restructuration	4 603	3 220	(2 614)	-	1	5 210
Autres risques courants	1 269	597	(400)	(193)	14	1 287
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(201)	-	-	-	-	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	41 169	-	-	-	(5 970)	35 199
Risques courants	214 501	47 092	(56 838)	(9 617)	(6 782)	188 356
Risques financiers	1 013	66	(292)	-	3	790
Autres risques non courants	50 770	10 050	(12 259)	(3 381)	(399)	44 781
Actualisation des provisions pour risques et charges non courantes	(874)	-	-	-	-	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(41 169)	-	-	-	5 970	(35 199)
Risques non courants	9 740	10 116	(12 551)	(3 381)	5 574	9 498
TOTAL GÉNÉRAL	224 241	57 208	(69 389)	(12 998)	(1 208)	197 854

Les natures de provisions sont définies dans les notes I.3.21 « Provisions non courantes » et I.3.22 « Provisions courantes ».

9 > Excédent (endettement) financier

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 450 331 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2010
Comptes courants de trésorerie passifs	(12 521)	(2 430)
Autres dettes financières courantes	(1 452)	(1 531)
Découverts	(16 833)	(19 108)
Dettes financières courantes	(30 806)	(23 069)
ENDETTEMENT BRUT	(30 806)	(23 069)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	438 518	379 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 538	94 372
EXCÉDENT FINANCIER NET	520 250	450 331

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

10 > Autres passifs courants

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 479 351 milliers d'euros. Ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2010
Clients - Avances sur travaux	187 602	142 438
Produits constatés d'avance	73 647	78 800
Comptes courants d'exploitation	114 609	92 954
Dettes fiscales et sociales	32 623	24 127
Autres dettes courantes	139 918	141 032
AUTRES PASSIFS COURANTS	548 399	479 351

11 > Chiffre d'affaires y compris les entités contrôlées conjointement

L'option du changement de méthode IAS 31 « Participations dans les coentreprises », retenue par le groupe VINCI, consistant à comptabiliser des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	558,7	620,7
Chiffre d'affaires des entités contrôlées conjointement	143,4	103,7
CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	702,1	724,4

12 > Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Chiffre d'affaires de l'exercice	558,7	620,7
dont :		
- effets de périmètre	-	-
- effets de change	-	(13,7)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS	558,7	634,4

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

Chiffre d'affaires par zone géographique (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
France	35,3	118,9
Europe	309,3	284,8
Amériques	70,1	48,7
Afrique	55,0	136,5
Asie	11,9	8,9
Moyen-Orient	76,8	21,4
Autres	0,3	1,5
TOTAL	558,7	620,7

13 > Résultat opérationnel sur activité

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Chiffre d'affaires	558 719	620 724
Produits des activités annexes	4 534	1 714
Produits d'exploitation	563 253	622 438
Achats consommés	(229 564)	(146 023)
Sous-traitance et autres charges externes	(137 100)	(255 464)
Frais de personnel	(178 092)	(176 964)
Impôts et taxes	(8 589)	(8 767)
Autres produits et charges opérationnels	(472)	(238)
Dotations aux amortissements	(18 947)	(18 120)
Dotations nettes aux provisions :		
- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(4)	(677)
- Dépréciation d'actifs	7 563	(1 194)
- Engagements retraites et autres avantages	638	414
- Risques et charges courants et non courants	18 750	20 289
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	17 436	35 694

Les produits des activités annexes s'élèvent à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériel et de produits locatifs.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

14 > Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2 millions d'euros avant impôts, elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de *stock-options* et de plans d'actions de performance.

14.1 > Plans d'épargne Groupe

Le conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport à une moyenne sur 20 jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

14.2 > Options d'achat et de souscription d'actions

Le conseil d'administration de VINCI du 9 juillet 2010 a mis en place un nouveau plan d'options sur action avec effet au 9 juillet 2010. Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ».

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

Plan	09.07.2010	15.09.2009
Volatilité (*)	34,22 %	32,91 %
Rendement attendu de l'action	7,24 %	8,01 %
Taux de rendement sans risque (**)	1,59 %	2,38 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	4,99 %	4,21 %
JUSTE VALEUR DE L'OPTION (en euros)	4,43	5,65

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(**) Taux à 5 ans des obligations d'État français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

14.3 > Actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	Plan 2010	Plan 2009	Plan 2008
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (<i>en euros</i>)	35,440	37,425	55,700
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	28,30	31,17	28,20
Juste valeur du cours à la date d'attribution	79,85 %	83,29 %	50,53 %
Maturité à l'origine - période d'acquisition	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans
Volatilité	34,22 %	32,91 %	26,51 %
Taux d'intérêt sans risque	0,97 %	1,72 %	4,07 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

15 > Autres produits et charges financiers

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Résultat de change	993	(3 882)
Impact d'actualisation	(803)	(640)
Autres produits et charges financiers	753	889
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	943	(3 633)

16 > Charge nette d'impôts

16.1 > Analyse de la charge nette d'impôts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Impôts courants	(5 631)	(7 804)
Impôts différés	3 540	2 907
TOTAL	(2 091)	(4 897)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

16.2 > Taux d'impôt effectif

en milliers d'euros

Résultat imposable	28 758
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(9 901)
Différentiel de taux (pays étranger)	(2 198)
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(548)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(3 799)
Différences permanentes et divers	14 355
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(2 091)
Taux d'impôt effectif	7,27 %

16.3 > Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

en milliers d'euros	Actif	Passif	Net
	8 766	2 319	6 447

16.4 > Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2010 à 15,3 millions d'euros.

17 > Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint. Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 > Rémunération des membres du comité de direction

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 1 930 443 euros en 2010.

17.2 > Autres

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note III.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

18 > Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Contrats de construction en cours, actifs	45 655	53 272
Contrats de construction en cours, passifs	(126 059)	(120 080)
Contrats de construction en cours	(80 404)	(66 808)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 613 049	1 650 737
Moins factures émises	(1 693 453)	(1 717 545)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(80 404)	(66 808)
Avances reçues des clients	(109 033)	(104 708)
Contrats de construction en cours, nets	(189 437)	(171 516)

19 > Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et <i>performance bonds</i>	658 670	50 721
Retenues de garanties	46 101	6 866
Paiements à terme sous-traitants	16 859	373
Garanties de passifs données	19 156	-
Soumissions	2 204	-
Cautions fiscales et douanières	504	-
Autres engagements	3 693	5 708
TOTAL	747 187	63 668

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

20 > Charges de personnel – Effectifs

Effectifs	31.12.2010	31.12.2009
Ingénieurs et cadres	990	997
Non cadres	2 312	2 245
TOTAL	3 302	3 242

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 178 092 milliers d'euros.

Droit à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 35,7 milliers au 31 décembre 2010.

21 > Autres informations

LITIGES ET ARBITRAGES

Il n'existe, à la connaissance de la société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société.

22 > Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2010

	Pays	% d'intérêts
1/ Société mère		
VINCI Construction Grands Projets	France	100
2/ Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Campenon Saïgon Builders	Vietnam	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
S.C Grupo 3	Chili	100
Soconac	Roumanie	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2010

3/ Filiale exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidée par mise en équivalence

QDVC	Qatar	49
------	-------	----

4/ Pourcentage dans les filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics

Socaso	France	67
Socatop	France	42
Socaly	France	24

5/ Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers

Autoroute M1	Angleterre	33
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	27
Barrage de Wadi Dayqah	Sultanat d'Oman	50
Coentunnel	Pays-Bas	19
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Liaison ferroviaire du Liefkenshoek	Belgique	25
Métro du Caire, ligne 3	Égypte	29
Pas de tir et infrastructures au sol de Soyouz	Guyane française	80
Pont Clackmannanshire	Écosse	50
Pont Qatar Bahreïn	Bahreïn / Qatar	17
Station de pompage de Doha	Qatar	30
Tunnel d'évacuation de l'EPR de Flamanville	France	50
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40
Unité d'entreposage Magenta	France	33

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets - S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 > Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans la note I.1.2 de l'annexe relative à l'option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement proposée par la norme IAS 31.

2 > Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés du bien fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- comme indiqué dans la note I.3.1.1 de l'annexe intitulée « Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des résultats à terminaison. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 > Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 24 février 2011

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

Philippe BOURHIS

Associé

DELOITTE & ASSOCIÉS

Marc de VILLARTAY

Associé



5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél.: (+33) 1 47 16 47 00 – fax: (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com